

Sainte-Thérèse, le 10 juin 2024

Objet : Vignette de stationnement 2024-2025

Aux membres du personnel usager du stationnement,

Considérant que le Collège Lionel-Groulx dispose d'un nombre limité d'espaces de stationnement, tous les membres du personnel intéressés doivent acquérir annuellement leur vignette de stationnement régulière via le site **Paie.Net**.

Le Collège dispose d'un nombre d'espace limité au Centre culturel et communautaire. Les membres du personnel intéressés à acquérir cette vignette annuelle obtiendront un rabais de 20\$ sur le prix d'une vignette régulière. L'achat de ces vignettes doit se faire directement au comptoir des Finances (P018).

Les vignettes « covoiturage », quant à elles, doivent aussi être achetées directement au comptoir des Finances (P018) et peut être appliquée pour un couple d'employés ou un parents-enfants.

Il n'est plus requis d'imprimer le reçu – vignette de stationnement.

Vous devrez **obligatoirement présenter le certificat d'immatriculation** du véhicule inscrit. Si vous inscrivez un deuxième véhicule, vous devrez présenter les certificats d'immatriculation et les preuves d'assurances des deux véhicules.

Les vignettes 2024-2025 seront en vigueur dès le 2 juillet 2024.